



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1^{er} Mars 2021

Présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

Absente excusée : Emilie CANO

DELIBERATIONS

Taux communaux d'imposition des taxes directes locales

Les taux communaux d'imposition des taxes directes locales adoptés pour 2020 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 9.54%

Taxe foncière bâti : 18,21%

Taxe foncière non bâti: 50%.

La taxe d'habitation étant destinée à disparaître, il n'appartient plus aux communes de définir son taux. Seuls les taux des taxes foncières du bâti et du non bâti relèvent de la compétence de l'instance.

Compte tenu, d'une part, de la hausse du taux de la taxe foncière sur le bâti adoptée consécutivement en 2019 et 2020 et, d'autre part, de la crise économique liée à la crise sanitaire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de maintenir à l'identique les taux des taxes foncières du bâti et du non bâti pour l'année 2021.

Compte administratif 2020

	Dépenses	Recettes	Résultats 2020
Section fonctionnement	206 676,57€	300 387,41 €	93 710,84€
Section investissement	453 589,26€	198 058,64 €	-255 530,62 €

Le rapporteur propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement et d'affecter le déficit de la section d'investissement à la section d'investissement. Cette opération porte les réserves de la section l'investissement à :

475 280,96€ (résultats cumulés des années antérieures)

+ 93 710,84€

568 991,80€ au 1^{er} Janvier 2021

Le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

Ces bons résultats permettent d'envisager des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle des fêtes.

Des subventions seront sollicitées dès qu'un arbitrage et un chiffrage des travaux nécessaires seront établis.

Convention de prestation de service archives

La CAPI propose à ses communes membres un archiviste qualifié, moyennant compensation financière. A titre exceptionnel cette prestation ne sera pas facturée puisqu'elle constitue une proposition d'entrée dans le service commun archives. La convention est conclue pour l'année 2021 uniquement.

L'autorisation de signer la convention est donnée à Madame La Maire à l'unanimité.

URBANISME

- DP VIVIANT Jean-Pascal, rue de la tour : Ravalement de façades, changement des menuiseries et création de fenêtres.
- DP KHOUTHONGKHAM Thao Ly, montée du bru : Mur de clôture.

DIVERSES INFORMATIONS

Compte-rendu par les conseillers municipaux des commissions thématiques de la CAPI auxquelles ils ont participé :

Hervé CORNELOUP : Commission climat

Geneviève TOURNIER : Commission agriculture

Catherine ANDRIEUX : Commission aménagement du territoire

Dominique VEYRON, adjointe déléguée aux affaires scolaires fait un point sur la situation sanitaire à l'école

Geneviève TOURNIER présente le projet de fleurissement du parc de la mairie. Ce projet sera affiné sur place.

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>

Prochain conseil municipal 12 Avril 2021 à 19 heures

Le Maire,

N.ROY

